

## **Règlement CASTING « Toison d'Or »**

### Article 1 : Société organisatrice

Le GIE DE LA TOISON D'OR, Groupement d'Intérêt Économique, dont le siège social est à Dijon (21000) – Centre Commercial de la Toison d'Or – Route de Langres, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro C 377 503 396, organise un casting intitulé «Casting Toison d'Or».

Les lauréats, deux garçons et deux filles, deviendront les modèles des prochains visuels de communication Presse, supports WEB et Réseaux Sociaux et affichage sur site du Centre Commercial de la Toison d'Or.

Le casting se déroulera dans les conditions définies ci-après.

### Article 2 : Déroulement du casting

Le casting comportera deux phases, une phase de présélection sur photographies et une phase de vote du public via la page Facebook de la Toison d'Or.

#### *1-Phase de présélection*

L'enregistrement des candidatures est ouvert du 13 avril au 25 avril 2011 minuit (via l'adresse Email [Casting.toison.dor@gmail.com](mailto:Casting.toison.dor@gmail.com)). Seuls les candidats qui auront retourné un dossier complet avant la date de clôture des enregistrements de candidature verront leur candidature examinée. Les dossiers de candidature ne répondant pas aux exigences du présent règlement seront détruits dans leur intégralité.

La phase de présélection se terminera le Mardi 26 avril 2011. Un jury de professionnels présélectionnera plusieurs candidats garçons et filles. Les candidats présélectionnés seront prévenus par courrier électronique. Les photographies, prénom, âge, et lieu de résidence des candidats présélectionnés seront diffusés sur le blog de la Toison d'Or. (Toisonblog.com)

#### *2-Phase de vote du public*

La phase de vote avec les candidats présélectionnés se déroulera du 26 avril au 2 mai 2011. Les Photographies envoyées par Email pour le Casting seront publiées sur la page Fan de la Toison d'Or. Les deux garçons et les deux filles ayant reçus le plus de « J'aime » sur leur photo à la fin du vote, seront les gagnants du Casting Toison d'Or. Les quatre gagnants seront prévenus par courrier électronique. Les photographies, prénom, âge et lieu de résidence des lauréats seront diffusés sur le site Internet/Blog et page Fan de la Toison d'Or.

### Article 3 : Personnes concernées

Ce casting est ouvert à toute personne physique à partir de 16 ans à la date d'inscription au casting. Les mineurs devront avoir obtenu de leur représentant légal une autorisation parentale pour participer au casting.

#### Article 4 : Modalités d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement sur Internet.

Pour participer au casting, le candidat doit envoyer avant le 25 avril 2011 minuit, un Email à l'adresse suivante [Casting.toison.dor@gmail.com](mailto:Casting.toison.dor@gmail.com) contenant :

- 2 photos (portrait et plain-pied)
- Et en précisant son Nom et Prénom, Date de naissance, Téléphone, Lieu de résidence et profil Facebook, ainsi que la phrase suivante : j'autorise la publication de mes photos sur la page Facebook de la Toison d'Or.

En application de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, ou même de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de

GIE TOISON D'OR – C.C. La Toison d'Or – BP 77864 – 21078 DIJON Cedex

Les photographies, fournies à l'inscription seront détruites dans les 3 mois suivant l'annonce des 4 gagnants.

Ne sera pas acceptée toute photographie en contradiction avec les lois en vigueur, contraire aux bonnes mœurs.

#### Article 5 : Dotations des lauréats

Les 4 gagnants participeront à un shopping afin de constituer des tenues pour les prises de vue. Un budget de 200€ TTC sera alloué par gagnant.

Les vêtements et accessoires qui auront été acquis à l'occasion du shopping seront offerts aux gagnants.

#### Article 6: Autorisation de diffusion

*1 Autorisation de diffusion des photographies, prénom, âge et lieu de résidence des candidats présélectionnés et lauréats sur le site Internet/Blog et page Facebook de la Toison d'Or.*

Les candidats qui seront présélectionnés et/ou leurs représentants légaux autorisent Le Centre Commercial La Toison d'Or à numériser, reproduire, communiquer et diffuser sur le site Internet/Blog et page Facebook de la Toison d'Or, ou tout autre site Internet partenaire de l'évènement, l'image des candidats telle qu'elle figure sur les photographies envoyées, ainsi que le prénom, âge et lieu de résidence des candidats, pendant une durée de 3 mois à compter du 25 avril 2011 pour les candidats

présélectionnés et pendant une durée de deux ans à compter du 14 mai 2011 pour les lauréats, sans que cette utilisation ne fasse l'objet d'une quelconque rémunération ou autre contrepartie.

Un modèle d'autorisation d'utilisation devant être rempli et signé par le représentant légal du candidat mineur OU dans le modèle d'autorisation devant être rempli et signé par le candidat majeur.

## *2- Autorisation d'utilisation des photographies et vidéos des gagnants*

Chacun des gagnants et/ou son représentant légal s'engage à signer un contrat avec le GIE de La Toison d'Or autorisant La Toison d'Or, leurs partenaires de l'évènement et/ou leurs mandataires ou leurs ayants droits, à utiliser leur image telle qu'elle figure sur les photographies et vidéos réalisées lors de la séance de prise de vue qui se dérouleront à partir du 2 Mai 2011 jusqu'au 15 mai 2011.

Ainsi, chacun des gagnants et/ou son représentant légal s'engage à donner à La Toison d'Or et ses partenaires, les autorisations nécessaires pour permettre au GIE de la Toison d'Or et les partenaires de l'évènement de représenter, reproduire, publier, diffuser, éditer et rééditer, commercialiser, concéder ou céder les droits, de louer, de prêter des reproductions de l'image, dans sa version originale ou dans une version modifiée, en tout ou partie, et ce sans limitation de tirage. Cette autorisation sera consentie pour une ou plusieurs représentations, reproductions et diffusions des reproductions de l'image par tout moyens et sur tous supports presse pour le territoire français ainsi que sur tous supports de merchandising, à savoir, brochures, catalogues, dépliants, placards publicitaires, sans que cette liste soit limitative. Cette autorisation sera donnée sans limitation de quantités, en tous formats, en utilisant tout rapport de cadrage, de coloris et de matériaux. Les gagnants et/ou leurs représentants légaux s'engagent également à donner toutes les autorisations nécessaires à La Toison d'Or et ses partenaires puissent numériser, reproduire, communiquer et diffuser l'image des gagnants telle qu'elle figure sur les photographies prises en studio ainsi que les prénom, âge et lieu de résidence des gagnants, sur le site Internet/Blog et page Facebook de la Toison d'Or et des partenaires de l'évènement. Le candidat gagnant s'engage à consentir cette autorisation pour une durée de deux (2) ans.

Ces autorisations permettront au GIE de la Toison d'Or d'apporter à la fixation initiale de l'image des gagnants sur les photographies réalisées toutes adjonctions, modifications et/ou suppression qu'elle jugera utiles dès lors qu'elles n'entraînent aucune altération des attributs de la personnalité du gagnant et ne portent atteinte ni à son honneur ni à sa réputation. Cette autorisation emportera également l'autorisation d'utiliser plusieurs versions ou montages réalisés à partir des photographies et vidéos issues des mêmes prises de vues. Ces autorisations constituent une condition essentielle à la participation des candidats au présent casting qui reconnaissent en avoir pris connaissance et les accepter.

## Article 7: Modification de règlement

Les représentants de La Toison d'Or se réservent la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à prendre toute décision qu'ils pourraient estimer utile pour l'application et l'interprétation du règlement, sous réserve d'en informer les participants.

#### Article 8 : Cas de force majeure / Réserve de modification

La société organisatrice se réserve la possibilité, en cas de force majeure, d'annuler purement et simplement le jeu, de remplacer les prix offerts par des prix de même valeur. Elle décline toute responsabilité quant à la qualité et à l'état des lots.

Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt et entrera en vigueur à compter de son dépôt et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Casting, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Casting.

En cas de manquement de la part d'un participant, la société organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

La société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau "internet" empêchant le bon déroulement du jeu par des malveillances externes ou pour toute autre circonstance indépendante de sa volonté. Dans le cas où ces mêmes circonstances empêcheraient la remise des lots, le gagnant ne pourra rechercher la responsabilité de la société organisatrice. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement ou perte de courrier postal ou électronique.

#### Article 9 : Droit d'accès aux informations nominatives

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du GIE de la TOISON D'OR – C.C. La Toison d'Or – BP 77864 – 21078 DIJON Cedex en adressant un courrier.

#### Article 10 : Acceptation du règlement

Le fait de participer au casting implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Le règlement est déposé en l'Etude de la SCP MIAS HOUSSIN LE GOFF LALEVE KAPRAL – Huissiers de Justice associés – 9 boulevard Clémenceau – BP 1093 – 21026 DIJON CEDEX.

Le règlement est disponible gratuitement soit sur demande orale faite sur place au Point Information au centre commercial de la Toison d'Or soit sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe de retour préparée, sans timbre, comportant le nom et l'adresse complète de l'intéressé, à adresser à GIE TOISON D'OR – BP 77864 – 21078 DIJON CEDEX .

### Article 11 : Remboursement

Les frais engagés pour la participation au jeu, sur la base d'un temps de connexion moyen de 3 minutes (plein tarif RTC France Télécom), peuvent être remboursés sur simple demande écrite à l'adresse suivante GIE TOISON D'OR – BP 77864 – 21078 DIJON CEDEX. Cette demande doit être adressée par courrier. Les frais engagés par le participant pour cette demande seront remboursés sur simple demande et sur présentation d'un justificatif. Une seule demande par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte.

### Article 12 : Disposition particulière – Contrat

Les quatre gagnants apparaîtront dans les visuels du Centre Commercial de la Toison d'Or, son merchandising, ses catalogues, brochures et autres supports de communication.

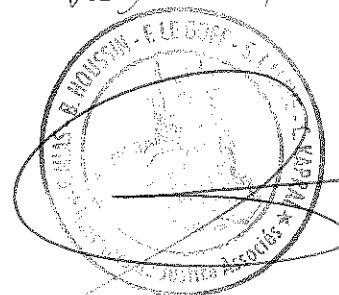
Pour ce faire, ils signeront chacun (ou feront signer par leur représentant légal) un contrat avec la direction du Centre Commercial. Toutes les relations contractuelles seront directement passées avec la Toison d'Or. Les quatre gagnants participeront à une séance de photographies et vidéo le Samedi 14 mai 2011, et à un tournage vidéo entre le 2 et le 14 mai 2011.

### Article 13 : Loi applicable et interprétation

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, dans le respect de la législation française.

Fait à Dijon  
le 13/04/2011.



**G. KAPRAL**